

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023  
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Rlsbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

**Procurations de** : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

**Absents et excusés** : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2023-105  
Fixation d'un montant de redevance pour l'occupation du domaine public de La Bonde**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1 ;

Vu les statuts de COTELUB.

Depuis plus de dix ans, les élus de COTELUB se sont engagés pour assurer la protection et le développement du site de l'étang de la Bonde dans le respect de l'équilibre entre tourisme, agriculture et paysage en assurant l'aménagement de cet espace.

En 2021, les aménagements réalisés dans le cadre de la phase 1 ont été inaugurés avec notamment la mise en service d'un parking de près de 180 places, la création d'une aire d'accueil conviviale et accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'aménagement d'une partie en prairie enherbée.

Afin de mettre en valeur cet espace et les aménagements réalisés, la collectivité souhaite favoriser l'appropriation du site par les habitants du territoire et ses visiteurs en y organisant des événements.

L'organisation de ces événements sera confiée à des organismes extérieurs qui assureront leur gestion pleine et entière.

Toute occupation ou utilisation du domaine public devant donner lieu au paiement d'une redevance, tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation, il est proposé de fixer un montant de redevance selon le nombre d'événement organisé :

Nombre d'événement / an	Montant redevance HT	Prix supplémentaire HT
1	85 €	
2	125 €	41,67 €
3	150 €	25,00 €
4	165 €	16,67 €
<b>A partir du 5ème</b>	<b>+ 8,5 € par événement supplémentaire</b>	

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De fixer le montant des redevances comme suit :

Nombre d'événement / an	Montant redevance HT
1	85 €
2	125 €
3	150 €
4	165 €
<b>A partir du 5ème</b>	<b>+ 8,5 € par événement supplémentaire</b>

- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **De fixer** le montant des redevances comme suit :

Nombre d'événement / an	Montant redevance HT
1	85 €
2	125 €
3	150 €
4	165 €
<b>A partir du 5ème</b>	<b>+ 8,5 € par événement supplémentaire</b>

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc  
Secrétaire de séance

Robert Tchobodrenovitch  
Président